



COMMUNIQUE DE PRESSE

Nancy, le vendredi 23 octobre 2020

Les décisions du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle

La commission permanente du conseil départemental s'est dernièrement réunie. Voici les principales décisions.

Appuis aux projets locaux : contrats territoires solidaires

54 500 € pour le Territoire de Briey

La commission départementale a voté au titre des contrats solidaires 54 500 € d'aides à 2 projets locaux du territoire. Notons le soutien à hauteur de 50 000 € à la commune de Auboué pour l'aménagement d'un espace de convivialité dans le quartier des Pariottes.

29 211 € d'appui pour des opérations de soutien aux communes fragiles sur le territoire de Briey

Quatre projets sont menés dans trois communes fragiles du secteur, à savoir Mont Bonvillers, Friaucourt et Hatrize. 15 000 € sont notamment attribués à la commune de Mont Bonvillers pour financer les aménagements dans l'établissement scolaire local liés à l'épidémie de la covid-19 (8 467€), ainsi que pour les aménagements du columbarium et de la stèle de la ville (6 533€).

6 362 705 € pour financer le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle 2020 (FDPTP)

La commission départementale a approuvé le versement de ce fonds selon la répartition fixée entre communes, pour la première part (fixée à 85% du montant annuel perçu), et entre EPCI pour la deuxième part (fixée à 15% du montant annuel).

Depuis 2013, le fonds de péréquation de la taxe professionnelle vise à redistribuer aux communes démunies et défavorisées des budgets en fonction de critères sociaux et fiscaux définis. 592 communes touchent ce fonds en 2020.

1 300 836 € de fonds de répartition des amendes de police

En 2019, l'Etat a notifié plus 1,3 million d'euros représentant la dotation budgétaire des amendes de police 2019 revenant aux communes et groupements de moins de 10 000 habitants du département. Le Département de Meurthe-et-Moselle a défini les affectations vers les communes afin de financer des projets de sécurité routière. Cette année 1,8 millions d'euros de projets ont été déposés auprès du Département.

1 929 684 € de dotation exceptionnelle pour les services d'aide et d'accompagnement à domicile dans le cadre de l'épidémie COVID-19

La commission départementale a attribué une dotation de 1 929 684 € aux services d'aide et d'accompagnement à domicile et aux structures d'accueil de personnes handicapées de compétence exclusive départementale en vue d'une prime exceptionnelle au personnel mobilisé dans la cadre de la crise sanitaire.

Insertion et action sociale : 30 000 € attribués aux opérateurs référents uniques pour l'accompagnement des allocataires du RSA

Dans le cadre du Pacte Territorial d'Insertion et des référentiels d'accompagnement des allocataires du RSA, la commission départementale a signé une convention avec les opérateurs dans l'objectif de développer une offre cohérente en accompagnement socio-professionnel. A ce titre, 30 000 € sont attribués à la Maison de l'emploi de Terres de Lorraine pour l'action qu'elle mène sur le territoire « Un challenge vers l'emploi »

1 553 000 € de garantie d'emprunt accordée pour le remboursement d'un prêt souscrit par Batigère

Afin de réaliser la construction de 42 logements collectifs situés à Jarny, la société Batigère a sollicité le Département de Meurthe-et-Moselle pour contracter une garantie à hauteur de 50% des emprunts de l'opération, conformément au règlement départemental des garanties d'emprunt accordées par la collectivité, adopté en mars 2016.